



**HAL**  
open science

# (Néo-)libéralisme contre (néo-)libéralisme? Controverses économiques sur les débuts de la construction européenne en France et en Allemagne (1950-1960)

Hugo Canihac

► **To cite this version:**

Hugo Canihac. (Néo-)libéralisme contre (néo-)libéralisme? Controverses économiques sur les débuts de la construction européenne en France et en Allemagne (1950-1960). *Trajectoires - Travaux des jeunes chercheurs du CIERA*, 2016, 10, pp.[en ligne]. 10.4000/trajectoires.2087 . halshs-02421080

**HAL Id: halshs-02421080**

**<https://shs.hal.science/halshs-02421080>**

Submitted on 5 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



## Trajectoires

Revue de la jeune recherche franco-allemande

10 | 2016

Excès et sobriété

---

# (Néo-)libéralisme contre (néo-)libéralisme ?

Controverses économiques sur les débuts de la construction européenne en France et en Allemagne (1950-1960)

Hugo Canihac

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/trajectoires/2087>

DOI : 10.4000/trajectoires.2087

ISSN : 1961-9057

### Éditeur

CIERA - Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne

Ce document vous est offert par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



### Référence électronique

Hugo Canihac, « (Néo-)libéralisme contre (néo-)libéralisme ? », *Trajectoires* [En ligne], 10 | 2016, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 05 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/trajectoires/2087> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trajectoires.2087>

---

Ce document a été généré automatiquement le 13 juin 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

---

# (Néo-)libéralisme contre (néo-)libéralisme ?

Controverses économiques sur les débuts de la construction européenne en France et en Allemagne (1950-1960)

Hugo Canihac

---

- 1 Les travaux historiques sur le modèle économique et social communautaire se sont très largement concentrés sur la genèse des traités européens. Dans cette perspective, l'idée que la construction européenne a été, *dès le départ*, un projet « néo-libéral »<sup>1</sup> a été souvent défendue, avec sympathie (Gillingham, 2003 ; Von Der Groeben, 1984) ou dans une perspective critique (Denord et Schwarz, 2010 ; Dardot et Laval, 2009). Le rôle d'un courant spécifiquement allemand – l'ordolibéralisme – dans la préparation des traités de Rome a tout particulièrement été mis en évidence (pour un bilan récent à ce sujet, voir Lechevalier, 2015). A l'appui de cette thèse est mise en avant l'implication dans les négociations, notamment dans la rédaction du rapport Spaak (préalable au traité de Rome), d'acteurs liés aux réseaux néo- et ordolibéraux formés dès avant la guerre. Le contenu des traités, et notamment la place centrale prise par les règles de concurrence, étayaient aussi cette argumentation – tout comme, bien plus tard, l'inscription dans les textes européens du mot d'ordre de « l'économie sociale de marché », d'abord dans le projet de traité constitutionnel puis dans le traité de Lisbonne (2007). La construction européenne aurait fourni aux auteurs néo- et ordolibéraux un cadre dans lequel prolonger leurs projets de rénovation d'un libéralisme discrédité par les crises de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le traité CEE serait alors l'expression « d'une vision du monde particulière » (Denord et Schwarz, 2010 : 37) qui se serait déployée depuis les années 1950.
- 2 Cette contribution voudrait inviter à compléter cette approche génétique en soulignant une question qu'elle laisse généralement de côté : comment les traités ont-ils été reçus par les néo-libéraux en général et les ordolibéraux et particulier ? Nous prendrons comme exemples, d'un côté, les réactions d'un groupe d'acteurs liés à l'ordolibéralisme en RFA, et impliqués dans les débats sur la construction européenne (le Ministre de l'Économie Ludwig Erhard<sup>2</sup>, le responsable des « questions de principe » au ministère

de l'Économie Alfred Müller-Armack<sup>3</sup>, et l'économiste proche de L. Erhard, W. Röpke<sup>4</sup>) ; de l'autre, nous considérerons un groupe d'économistes français, très liés aux précédents et très investis dans les débats sur la construction européenne (J. Rueff, Maurice Allais, Daniel Villey). Au regard du rôle attribué aux ordolibéraux dans la préparation des traités, il semble légitime de faire l'hypothèse que (a) ces acteurs se réjouissent de leur signature et de leur entrée en vigueur, et en furent d'actifs promoteurs. Il paraît également raisonnable (b) d'attendre une certaine communauté de vues à ce sujet chez les différents néo-libéraux européens. Or, à considérer les positions qui sont prises de la préparation jusqu'aux premiers commentaires des traités (dans la décennie 1950-1960), ce n'est pas l'accord néo-libéral autour de la célébration des traités qui est frappant ; ce sont au contraire les divergences profondes quant à l'interprétation des Communautés Européennes au sein même des « réseaux néo-libéraux » français et allemands. Ils se divisent en particulier au sujet de ce qui est rapidement décrit comme l'innovation principale de la construction européenne : son caractère « supranational » (Bailleur, 2014). Alors que les néo-libéraux français soutiennent fortement le texte, les ordolibéraux le condamnent vigoureusement.

- 3 En mettant en lumière ces divergences, l'objectif de cette contribution n'est pas de contester l'importance des acteurs néo-libéraux dans l'élaboration des traités de Rome. Il est principalement méthodologique : il s'agit de suggérer que le dossier de « l'économie politique des traités de Rome » (Denord et Schwarz, 2010) n'est pas épuisé par la recherche d'une « essence » qu'ils auraient déployée tout au long de la construction européenne, mais peut être enrichi par l'étude des interprétations qui ont été produites des traités européens tout au long de leur histoire (dans le même sens sur un autre objet voir Fertikh, 2014). Après avoir rappelé ce que nous apprennent les recherches historiques sur la naissance ordolibérale de l'Europe communautaire, nous pointerons une difficulté qu'elles laissent irrésolues en revenant sur les arguments mis en avant de part et d'autre du Rhin par les néo-libéraux au cours des années 1950. En conclusion, nous chercherons à en tirer quelques conséquences méthodologiques qui pourraient aider à affiner l'histoire des traités de Rome et de leur économie politique.

## L'ordolibéralisme comme « tradition cachée » de l'Europe<sup>5</sup>

- 4 L'école ordolibérale, constituée d'économistes et de juristes rassemblés autour de l'université de Freiburg et de Walter Eucken (1891-1950) à partir de la fin des années 1920, s'était construite dans le contexte critique de la république de Weimar et de l'omniprésence des cartels (Ptak, 2004 ; Tribe, 1995 ; Commun, 2003 ; Nicholls, 1994). Les ordolibéraux cherchaient, d'un côté, à rénover le libéralisme face aux crises de l'entre-deux guerres et à la montée du communisme. Contre le libéralisme « manchestérien » classique, ils plaidaient pour un « Etat de droit économique » fort, garantissant les règles du jeu économique concurrentiel (voir notamment Foucault 2004, 179-181). Dans le contexte de Weimar, ils défendaient, d'un autre côté, des positions conservatrices et la plus grande méfiance à l'égard de la démocratie parlementaire et de ses institutions (sur W. Röpke, voir Fevre 2015 : 72). W. Röpke, notamment, défendait une « communauté » reposant sur des valeurs traditionnelles, gouvernée selon le principe de subsidiarité et laissant une large place au conseil politique de savants « éclairés ». Exclusivement développée, au départ, par des économistes issus de la bourgeoisie

protestante en crise (Manow, 2001) la pensée ordolibérale combinait ainsi un libéralisme économique « nouveau » et un « antilibéralisme » politique marqué (au sens de Gosewinkel, 2014 ; sur cette ‘ambiguïté’, voir aussi Foucault, 2004 : 248). Elle s’inscrivait en cela dans un mouvement plus général : d’une part, la crise des démocraties libérales et l’appel à un modèle « communautaire » alternatif (Cohen, 2012), et d’autre part, la rénovation du libéralisme économique, entamée par une poignée d’auteurs dès l’entre-deux guerres, culminant en 1938 avec le colloque W. Lippmann et prolongée après 1945 à travers des groupements comme la Société du Mont-Pèlerin, fondée autour de F. Hayek et poursuivant précisément l’objectif de rénover le libéralisme (Audier, 2012).

- 5 C’est – avec d’importantes nuances que nous ne pouvons détailler ici – dans la continuité de l’ordolibéralisme qu’est conçue dans l’après-guerre « l’économie sociale de marché » et le programme économique qui triomphe en RFA avec la CDU à partir de 1949 (Abelshauser, 1992 ; Nützenadel, 2005). L’acteur politique le plus éminent qui reprend ces idées à son compte, L. Erhard, était depuis 1949 ministre de l’Economie de la RFA. A ce titre, il était impliqué dans les négociations européennes (Löffler, 2002). Il s’était adjoint les services de l’inventeur de l’expression d’« économie sociale de marché », A. Müller-Armack, lui aussi formé dans l’entre-deux guerres, et rencontré au début des années 1940. Membre de la CDU depuis la fin de la guerre, A. Müller-Armack est nommé par L. Erhard directeur de la section pour les « questions de principe » (*Grundsatzabteilung*) du ministère de l’Économie, participe aux négociations des traités de Rome, et est nommé Secrétaire d’État aux questions européennes au ministère de l’Économie en 1958. Autre acteur important des négociations communautaires, un juriste du même ministère, aux liens plus distants avec l’ordolibéralisme, Hans von der Groeben, co-écrit le rapport Spaak puis devient le premier Commissaire de la Communauté Economique Européenne chargé de la concurrence. Pour ces acteurs, les négociations communautaires prolongent donc leurs expériences politiques nationales antérieures et des réflexions entamées dès l’entre-deux guerres sur la rénovation du libéralisme. Cela d’autant plus qu’ils retrouvent sur la scène communautaire des acteurs, fort différents, mais favorablement disposés à l’égard d’une rénovation du libéralisme – à l’image (pour s’en tenir aux français) de R. Marjolin, participant du colloque W. Lippmann en 1938 et membre de la délégation française pour les négociations, ou de J. Rueff<sup>e</sup>, néo-libéral fervent et juge à la Cour de justice de la CECA puis de la CEE entre 1952 et 1962. Les traités fondateurs constitueraient alors une victoire pour les ordolibéraux et, plus généralement, pour les néo-libéraux européens. Dans cette perspective, la définition actuelle de l’Union Européenne comme une économie sociale de marché s’inscrirait dans la continuité directe du projet ordolibéral exprimé dans les traités de Rome.
- 6 Pourtant, bien qu’ils admettent fortement la nécessité de l’unification de l’Europe, et qu’ils participent par l’intermédiaire du ministère de l’Économie aux négociations européennes, les auteurs liés à l’ordolibéralisme rejettent, au départ, l’Europe communautaire. Ils considèrent la construction communautaire comme largement contraire aux principes d’une économie libérale. La « raison économique » (*wirtschaftliche Vernunft*) et « la stricte logique » « contraignent » alors W. Röpke et L. Erhard à la combattre (Röpke, 1957 ; Röpke, 1959 : 227 ; Erhard, 1988a : 584).

## La critique ordolibérale de la supranationalité

- 7 Malgré sa mise à l'écart du vocabulaire européen officiel après l'échec de la Communauté Européenne de Défense, la supranationalité demeure un terme central des débats européens (Bailieux, 2014 : 157sq), autour duquel s'organise le clivage néolibéral. Elle est incarnée par l'institution majoritaire, indépendante et contraignante qu'était la Haute Autorité de la CECA. Elle représente pour les ordolibéraux la conception « technocratique » de l'économie portée par Jean Monnet et associée au modèle de la planification française – inmanquablement présentée comme un avatar des idées saint-simoniennes.
- 8 Organisation administrative chargée de l'économie communautaire et forgée sur le modèle du Plan, la Haute Autorité constitue le type même d'une organisation vouée au « dirigisme supranational » (Erhard, 1988b : 444) ou au « collectivisme supra-national » (Röpke, 1959 : 260), c'est-à-dire au contrôle centralisé de l'économie. Elle est dénoncée par W. Röpke comme conduisant à une « éconocratie » (*Ökonomokratie*) – la « domination de la société par des statisticiens, des économistes mathématiciens, des faiseurs de modèles théoriques et des spécialistes de la planification économique » (Röpke, 1957). C'est pour lui le signe d'un dangereux fantasme de toute-puissance de la part des économistes, qui pensent pouvoir accumuler suffisamment de connaissances et de compréhension des phénomènes économiques pour en modifier le cours avec des conséquences prévisibles. Transposée à l'Europe, loin de limiter les dangers de l'État, une telle organisation ne fait que les accentuer. Elle dépossède les États non pour libérer les citoyens, mais pour confier une autorité potentiellement plus écrasante à l'administration des experts. Elle crée en réalité *plus* de pouvoir. Ce raisonnement mène inéluctablement à dénoncer le risque de voir s'établir le pouvoir dictatorial d'un « super-État » (Röpke, 1959 : 106) sur l'Europe. C'est aussi ce que pointe A. Müller-Armack lorsqu'il refuse la création d'un « super-État européen centralisé » (cité par Kowitz, 1998 : 296). Ils ne manquent d'ailleurs pas de souligner de façon polémique que, outre les raisons économiques qu'ils ont de le dénoncer, un tel projet d'espace économique régional rappelle le projet de « grand espace » (*Großraum*) hitlérien (Wegmann, 2002 : 434). Autrement dit, l'Europe supranationale conçue sur le modèle de la Haute Autorité instaurerait un règne de l'administration et des experts qui s'oppose aux principes de l'État de droit : à la généralité des règles se substitue la particularité des interventions administratives. Loin de les défendre, les ordolibéraux, auxquels sont attribués les idées économiques majeures ayant inspiré les traités, en sont parmi les plus féroces contempteurs. Si L. Erhard est contraint d'accepter le traité et de suivre K. Adenauer, loin de se reconnaître dans le texte, il le rejette publiquement.
- 9 C'est sur ces bases qu'ils construisent des projets d'intégration européenne concurrents. La défense d'un projet propre d'intégration européenne revêtait en effet, pour L. Erhard en particulier, un caractère impératif dans le contexte des années 1950. Sa critique acerbe de la supranationalité l'opposait à une bonne partie des membres de son propre gouvernement, dont le Chancelier lui-même, plus soucieux de trouver un compromis assurant la position internationale de la RFA que de défendre les principes économiques inflexibles de son Ministre. C'est pourquoi L. Erhard met un soin particulier à se présenter comme un « bon européen » (Erhard 1988b ; Erhard, 1959 : 152) et à promouvoir un projet alternatif pour la construction européenne. Tel qu'il est théorisé par W. Röpke en particulier, ce n'est au départ aucunement un projet

européen mais un projet universaliste (Röpke, 1959 : 261). Toutefois, ce projet d'intégration mondiale se heurte au « paradoxe libéral » (Röpke, 1959 : 261). En pratique en effet, un libéralisme mondial est irréalisable à court terme. Sans même parler du « corps étranger » (Röpke, 1959 : 241) que constituent les pays communistes dans l'économie internationale, W. Röpke observe non sans amertume que, du fait des bénéfices que promet le « collectivisme » dans chaque pays (État social, plein emploi, ...), il est peu probable que les gouvernements souhaitent s'engager sur une voie de libéralisation mondiale radicale. Dès lors, « le régionalisme, au moins comme première étape, est inévitable » (Röpke, 1959 : 261). Mais ce régionalisme contraint n'est en aucun cas celui de la Communauté.

- 10 C'est surtout un autre projet qui mobilise leurs efforts. En octobre 1956, les britanniques, qui s'étaient tenus à l'écart des « Six » – du fait de leur refus de la supranationalité et de leurs liens commerciaux privilégiés avec le Commonwealth – avaient lancé un projet largement perçu comme concurrent de la CEE : l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Il s'agissait pour les britanniques d'établir un espace économique libre de douanes, sans tarif extérieur commun, et surtout sans institutions du type de la Haute Autorité. Purement économique, présenté comme une organisation internationale classique, le projet séduisait L. Erhard (Geiger, 1998 : 58). Dans la logique même défendue par W. Röpke, il correspondait à une union régionale certes, mais « ouverte » et non restrictive comme le marché commun, son tarif extérieur et son autorité supranationale. L. Erhard défendit le projet avec constance. Lorsqu'en 1956 les négociations du traité de Rome semblèrent paralysées par les exigences françaises, il crut même avoir partie gagnée : H. von der Groeben rapporte qu'il lui confia avec satisfaction que, selon lui, le projet de marché commun avait échoué, et que l'AELE restait la seule option (v. d. Groeben, 1995 : 283). Lorsque l'AELE vit le jour, en 1960, L. Erhard continua à plaider pour une combinaison du marché commun et de la zone de libre-échange (Erhard, 1988a : 583) – cause que la demande d'adhésion britannique à la CEE dès 1961 décrédibilisa quelque peu.

## L'enthousiasme des néo-libéraux français pour la supranationalité

- 11 En France, un groupe d'auteurs néo-libéraux prend des positions radicalement opposées à celles des ordolibéraux quant à la construction d'une Europe supranationale. Les argumentations les plus manifestement contradictoires et les plus significatives proviennent pourtant des plus proches soutiens des ordolibéraux en France : Jacques Rueff, Maurice Allais<sup>7</sup> et Daniel Villey<sup>8</sup> participent des mêmes réseaux néo-libéraux internationaux que les ordolibéraux (pour la plupart du colloque Lippmann à la Société du Mont-Pèlerin) et contribuent à faire connaître leurs idées en France. Pour eux également, le libéralisme économique est un remède davantage qu'un problème, à condition qu'il soit amendé. Certes, pour ces auteurs formés dans le contexte de l'entre-deux guerres français, les remèdes à la crise peuvent différer de ceux proposés par les ordolibéraux et les autres néo-libéraux : ainsi de M. Allais, qui refuse de signer la charte initiale de la Société du Mont-Pèlerin et revendique un « libéralisme de gauche » étranger à W. Röpke (Audier 2012 : 144-145). D'autres, comme D. Villey, sont fortement inscrits dans les mouvements liés au catholicisme social et aux « troisièmes voies » de l'entre-deux guerre (Audier, 2012 : 160-162). Les affinités avec

l'ordolibéralisme s'expriment cependant clairement : J. Rueff écrit une très élogieuse préface à la traduction française de l'ouvrage de L. Erhard, *La prospérité pour tous* en 1959, D. Villey cite en exemple W. Eucken dans la préface qu'il rédige au premier ouvrage en français qui présente systématiquement sa pensée (« Préface » dans Bilger, 1964), et leur forte représentation à la section économique de l'Académie des Sciences morales et politiques leur permet de faire élire W. Röpke comme correspondant étranger la même année. Certains d'entre eux sont même « officiellement » reconnus par le groupe ordolibéral, comme l'atteste le fait qu'ils publient dans l'organe officiel des ordolibéraux, la revue *ORDO*, au cours des années 1950 (J. Rueff et D. Villey).

- 12 Or ces auteurs défendent des thèses presque parfaitement opposées à celles de L. Erhard et W. Röpke sur la question de l'Europe communautaire. Cette opposition prend toute son ampleur avec le débat sur le traité de Rome. Les néo-libéraux français se montrent certes critiques de certains éléments « non indispensables » (Rueff, 1958 : 3) du traité CEE, comme la Banque Européenne d'Investissement, l'idée d'une harmonisation préalable des législations et des coûts de production (Allais, 1960 : 90) ou les limites du marché commun quant à l'agriculture (Allais, 1960 : 186). Cependant, tous trois sont très enthousiastes. Pour J. Rueff, ce « marché institutionnel », n'est rien moins que « l'aboutissement et le couronnement de l'effort de rénovation de la pensée libérale, qui a pris naissance il y a une vingtaine d'années, qui, sous le nom de néolibéralisme ou de libéralisme social, voire de socialisme libéral, a pris conscience progressivement, de ses aspirations et des méthodes susceptibles de les satisfaire » (Rueff, 1958 : 8). Loin d'être l'antithèse du renouveau du libéralisme, c'est sa réalisation. La CEE représente un exemple globalement très encourageant de ce que devrait être « la liberté sans le désordre » (Rueff, 1958 : 9). Daniel Villey va même plus loin : il faut une véritable « souveraineté européenne », c'est-à-dire une « dose très généreuse de supranationalité » (Villey, 1958 : 21-22), qui, il le déplore, a reculé dans le traité de Rome. De même, M. Allais souligne « l'insuffisance du caractère supranational des institutions » (Allais, 1960 : 184) qui met tous les progrès accomplis à la merci d'un revirement des Etats. M. Allais consacre d'ailleurs de longues pages à une réfutation méthodique de la possibilité et de l'opportunité du projet de zone de libre-échange défendu par L. Erhard (Allais, 1960 : 196-219). Ils ne demandent pas moins, mais *plus* de supranationalité : les positions défendues par les néo-libéraux français et allemands sur l'Europe communautaire supranationale sont en contradiction flagrante.
- 13 Il ne se forme donc pas, au début de la construction communautaire, de « coalition discursive » (Wagner, 1990 : 55) néo-libérale autour de l'objet européen. Comment comprendre alors ces divisions néo-libérales ? La solution que nous voudrions suggérer est d'ordre méthodologique. Un recours plus systématique aux outils de l'histoire des idées en contexte permettrait de se départir de l'idée d'un néo-libéralisme homogène, représentant dans les années 1950 une doctrine unifiée et cohérente (pour une synthèse récente de ces outils, voir Skornicki et Tournadre, 2015). Il semble que l'on pourrait mieux rendre compte de ces différences en prêtant attention aux contextes nationaux dans lesquels ces différents acteurs déploient leurs argumentations. Sans avoir l'ambition de traiter cette question ici, l'on peut en esquisser certains éléments : en RFA, l'Europe communautaire est perçue par L. Erhard comme une menace pour la politique qu'il a mise en place depuis 1948. Elle lui semble marquer un net recul vers un interventionnisme qu'il s'est efforcé de conjurer au niveau national. En France, où la présence communiste est forte, la planification en plein essor et les problèmes



monétaires persistants, l'Europe communautaire peut être perçue par les économistes libéraux comme la chance de promouvoir des réformes. Le marché commun et ses institutions constituent un espoir plus qu'une menace. Ainsi, plus qu'une « internationale néo-libérale » unanime, ce sont ici des clivages nationaux, liés au contexte qui prévaut dans chaque Etat, qui organisent au départ les interprétations du texte – et ce malgré les nombreux contacts entre ces acteurs.

## De la genèse des traités à l'histoire de leurs usages

- 14 En examinant les réceptions des traités communautaires par les néo-libéraux français et allemands, cette contribution a cherché à mettre en évidence un problème auquel les explications purement génétiques des traités de Rome ne permettent pas, nous semble-t-il, d'apporter une réponse satisfaisante. Contrairement aux hypothèses formulées au départ, (a) les ordolibéraux allemands ne se félicitent pas, dans les premiers temps, de la signature des traités communautaires, et (b) les néo-libéraux européens sont très divisés à ce sujet. Malgré l'implication d'acteurs liés au néo- et à l'ordolibéralisme dans les négociations, ce n'est pas un enthousiasme unanime qui domine leur réception des traités communautaires. Ce sont bien plus des interprétations contradictoires, marquées par les contextes nationaux dans lesquels elles s'inscrivent.
- 15 Cette approche soulève toutefois une difficulté. Etant donné ce rejet initial des Communautés par certains des acteurs importants de l'ordolibéralisme d'après-guerre, comment comprendre que des présentations ultérieures de la CEE, parfois issues de proches de l'ordolibéralisme, en soulignent la proximité avec les idées ordolibérales (von der Groeben 1984) ? Une façon de comprendre ce paradoxe apparent consiste à examiner les usages qui ont été faits des traités communautaires. Il ne s'agit pas de nier le fait que les traités portaient des virtualités ordolibérales. Il s'agit en revanche de souligner que l'interprétation qui s'en est dégagée n'avait rien de nécessaire – au sens où une interprétation ordolibérale aurait été la seule possible. On peut éclairer ce point par une analogie avec la « constitutionnalisation » des traités : aux débuts de la construction européenne, les traités n'étaient pas reconnus comme ayant une valeur constitutionnelle ; ils ont été progressivement « constitutionnalisés » (Vauchez 2013 ; Weiler 1991), c'est-à-dire ont fait l'objet d'une interprétation dont le succès a permis de leur conférer une valeur distincte de celle de traités internationaux classiques.
- 16 De même, ici, le rejet initial des traités par les ordolibéraux permet de faire l'hypothèse que l'interprétation des dispositions économiques des traités dans un sens favorable à l'ordolibéralisme n'était pas acquise en 1957. Son succès résulte de l'investissement de certains acteurs – comme le premier Commissaire à la concurrence, H. von der Groeben – pour faire triompher cette définition de l'Europe communautaire. Sa promotion et son succès n'ont donc pas suivi la voie linéaire d'un déploiement des provisions du traité CEE que suggèrent les interprétations qui se concentrent seulement sur la genèse du texte. Elles ont dû affronter d'autres visions concurrentes de l'orientation et des moyens de la politique communautaire, qui se voulaient tout aussi légitimes et se réclamaient tout autant du texte du traité (Warloutzet 2011). Elles ont pour cela mis en œuvre des stratégies variées, impliquant la mobilisation d'experts, ou, par exemple, la construction d'une véritable science de la concurrence communautaire. C'est en procédant à l'analyse de ces différentes interprétations, de leur construction, de leurs conflits et des stratégies de légitimation qui ont permis à certaines de s'imposer que

l'on pourra mieux comprendre la construction de « l'économie politique » communautaire - et son devenir ordolibéral.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Abelshauser, Werner (1992) : « Aux Origines de l'économie sociale de marché : Etat, économie et conjoncture dans l'Allemagne du 20e Siècle », *Vingtième Siècle, Revue D'histoire*, 34.1, p. 175-191.
- Allais, Maurice (1960) : *L'Europe Unie, Route de La Prospérité*. Paris (Calmann-Lévy).
- Audier, Serge (2012) : *Néo-Libéralisme(s) : Une Archéologie Intellectuelle*. Paris (Grasset).
- Bilger, François (1964) : *La Pensée économique libérale dans l'Allemagne Contemporaine*. Paris (LGDJ).
- Cohen, Antonin (2012) : *De Vichy à La Communauté Européenne*. Paris (PUF).
- Commun, Patricia, dir. (2003) : *L'Ordolibéralisme Allemand*. Cergy-Pontoise (CIRAC/CICC).
- Dardot, Pierre et Christian Laval (2009) : *La Nouvelle Raison Du Monde*. Paris (La Découverte).
- Denord, François (2007) : *Néo-Libéralisme Version Française : Histoire D'une Idéologie Politique*. Paris (Demopolis).
- Denord, François et Antoine Schwarz (2009) : *L'Europe Sociale n'aura pas Lieu*. Paris (Raisons d'agir).
- Denord, François et Antoine Schwarz (2010) : « L'économie (très) Politique Du traité de Rome », *Politix*, 89.1, p. 35-56.
- Erhard, Ludwig (1959) : *La Prospérité Pour Tous*. Paris (Plon).
- Erhard, Ludwig (1988a) : « Europäische Missverständnisse », in : Erhard, Ludwig, *Gedanken Aus Fünf Jahrzehnten - Reden Und Schriften*, Düsseldorf (ECON Verlag).
- Erhard, Ludwig (1988b) : « Wer Ist Ein Guter Europäer ? », in : Erhard, Ludwig, *Gedanken Aus Fünf Jahrzehnten - Reden Und Schriften*, Düsseldorf (ECON Verlag).
- Fertikh, Karim (2014) : « Le Genre Programmatique. Sociologie de La Production Des Programmes Partisans : L'exemple de Bad Godesberg », *Revue Française de Science Politique*, 64.5, p. 905-928.
- Fevre, Raphaël (2015) : « Retour sur le Libéralisme conservateur de Wilhelm Röpke », *Revue Européenne Des Sciences Sociales*, 53.2, p. 147-190.
- Foucault, Michel (2004) : *Naissance de La Biopolitique*. Paris (Gallimard).
- Geiger, Tim (1998) : „Ludwig Erhard und die Anfänge Der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft“, in : Hrbek, Rudolf et Schwarz, Volker, dir. : *40 Jahre Römische Verträge : Der Deutsche Beitrag*. Baden-Baden (Nomos), p. 50-64.
- Gillingham, John (2003) : *European Integration, 1950-2003 : Superstate or New Market Economy ?* Cambridge (Cambridge University Press).
- Goswinkler, Dieter, dir. (2014) : *Anti-Liberal Europe : A Neglected Story of Europeanization*. New-York (Berghahn Books).
- Kowitz, Rolf (1998) : *Alfred Müller-Armack : Wirtschaftspolitik Als Berufung*. Köln (Dt. Inst.-Verl.).

- Lechevalier, Arnaud (2015) : “Eucken under the Pillow : The Ordoliberal Imprint on Social Europe”, in : Lechevalier, Arnaud et Wielgoths, Jan, dir. : *Social Europe : A Dead End ?*. Copenhague (Djof Publishing), p. 49-103.
- Löffler, Bernhard (2002) : *Soziale Marktwirtschaft Und Administrative Praxis : Das Bundeswirtschaftsministerium Unter Ludwig Erhard*. Stuttgart (Steiner).
- Manow, Philip (2001) : *Social Protection, Capitalist Production The Bismarckian Welfare State and the German Political Economy from the 1880s to the 1990s*. Constance (Thèse d’habilitation - Non encore publiée).
- Mierzejewski, Alfred (2006) : “Water in the Desert ? The Influence of Wilhelm Röpke on Ludwig Erhard and the Social Market Economy”, *Review of Austrian Economics*, 19, p. 275-287.
- Nicholls, Anthony J. (1994) : *Freedom with Responsibility : The Social Market Economy in Germany, 1918-1963*. Oxford (Oxford University Press).
- Nützenadel, Alexander. 2005. *Stunde Der Ökonomen. Wissenschaft, Politik Und Expertenkultur in Der Bundesrepublik 1949-1974*. Vandenhoeck & Ruprecht. Göttingen.
- Ptak, Ralf (2004) : *Vom Ordoliberalismus Zur Sozialen Marktwirtschaft – Stationen des Neoliberalismus in Deutschland*. Wiesbaden (Springer Fachmedien).
- Röpke, Wilhelm (1957) : „Wehret Beizeiten Den Ökonomen Und Den Bürokraten !“, *Die Zeit*, 04/07. <http://www.zeit.de/1957/27/wehret-beizeiten-den-oekonomisten-und-den-buerokraten>.
- Röpke, Wilhelm (1958) : „Gemeinsamer Markt Und Freihandelszone : 28 Thesen Als Richtpunkte“, *ORDO : Jahrbuch Für Die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft*, 10, p. 31-62.
- Röpke, Wilhelm (1959) : *International Order and Economic Integration*. Dordrecht (D. Reidel Publishing Company).
- Rueff, Jacques (1958) : « Une Mutation Dans Les Structures Politiques : Le Marché Institutionnel des Communautés Européennes », *Revue d’Economie Politique*, 68.1, p. 1-10
- Skornicki, Arnault et Jérôme Tournadre (2015) : *La Nouvelle Histoire Des Idées Politiques*. Paris (La Découverte).
- Solchany, Jean (2015) : *Wilhelm Röpke, l’autre Hayek : Aux Origines du Néolibéralisme*. Paris (Publications de la Sorbonne).
- Tribe, Keith (1995) : *Strategies of Economic Order : German Economic Discourse 1750-1950*. Cambridge (Cambridge University Press).
- Vauchez, Antoine (2013) : *L’Union par le Droit : L’invention d’un Programme Institutionnel pour l’Europe*. Paris (Presses de Sciences Po).
- Villey, Daniel (1958) : « Le Marché Commun Dans L’optique Européenne », *Revue d’Economie Politique*, 68.1, p. 11-42 .
- Von der Groeben, Hans (1984) : *Combat Pour l’Europe*. Bruxelles (Commission des Communautés Economiques Européennes).
- Von der Groeben, Hans (1995) : *Deutschland und Europa in einem Unruhigen Jahrhundert*. Baden-Baden (Nomos Verlag).
- Wagner, Peter (1990) : *Sozialwissenschaften und Staat : Frankreich, Italien, Deutschland (1870-1980)*. Frankfurt-am-Main (Campus Verlag).

Warlouzet, Laurent (2011) : *Le Choix de La CEE par la France - L'Europe économique en Débat de Mendès France à De Gaulle*. Paris (Comité pour l'histoire économique et financière de la France).

Wegmann, Milène (2002) : *Früher Neoliberalismus Und Europäische Integration*. Baden-Baden (Nomos Verlag).

Weiler, J.H.H. (1991) : „The Transformation of Europe“, *The Yale Law Journal*, 100.8, p. 2403-2483 .

## NOTES

1. Le terme de « néo-libéral » commence à être revendiqué par certains auteurs dans l'entre-deux guerres. Le moment fondateur de cette renaissance du libéralisme est le colloque Walter Lippmann, organisé à Paris en 1938 autour du publiciste américain W. Lippmann, et qui rassemble notamment Ludwig von Mises, Friedrich Hayek, Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow, Jacques Rueff, Robert Marjolin ou Raymond Aron. Le terme n'est cependant pas accepté par tous et demande en tout cas d'importantes nuances. Nous l'emploierons ici, désormais sans guillemets, pour désigner les partisans d'une rénovation du libéralisme économique qui entretiennent à cette période des liens entre eux et se regroupent autour de certains lieux communs, comme la Société du Mont-Pèlerin. (Sur l'histoire du néo-libéralisme à ses débuts voir notamment Audier 2012 ; Denord 2007).

2. *Ludwig Erhard* (1897-1977) étudie l'économie et la sociologie à l'université de Francfort. A partir de 1947, il prépare la réforme monétaire et les mesures qui le feront qualifier de « père » du miracle économique allemand en 1948. Il est à partir de 1949 le premier ministre de l'Economie du gouvernement de Konrad Adenauer et occupe ce poste jusqu'à 1963 – date à laquelle il prend la place de K. Adenauer à la Chancellerie jusqu'à 1966. Très actif dans la promotion du libéralisme économique, il assista à plusieurs réunions de la Société du Mont-Pèlerin.

3. *Alfred Müller-Armack* (1901-1978), soutient en 1923 une thèse à l'Université de Cologne. Il devient membre du NSDAP en 1933. Il « invente » le terme d'économie sociale de marché en 1946. Il est membre de plusieurs fondations néo- et ordolibérales (la Société du Mont-Pèlerin, la Fondation Ludwig-Erhard qu'il préside en 1977 notamment).

4. *Wilhelm Röpke* (1899-1966) soutient une thèse d'économie à Marbourg en 1921. En avril 1933, ayant très tôt critiqué le NSDAP, il est démis de ses fonctions et quitte l'Allemagne. Il est très engagé dans les débats publics, à travers ses articles, ouvrages ou sa participation à des groupements libéraux (colloque Lippmann en 1938, Société du Mont-Pèlerin qu'il contribue à fonder en 1947 et dont il sera brièvement président en 1961-1962, fondation de la revue *ORDO* en 1948). Dès le milieu des années 1940, il publie sur l'intégration internationale et européenne (sur l'implication politique de W. Röpke, voir notamment Solchany 2015 ; Mierzejewski 2006).

5. Dardot et Laval 2009, 343-344.

6. *Jacques Rueff* (1896-1978) étudie à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Libre des Sciences Politiques. Il est à partir de 1923 Inspecteur des Finances, et travaille à la division financière de la SDN de 1927 à 1930. Libéral, il participe à la fondation de la Société du Mont-Pèlerin (1947) ; européiste, il est lié aux débuts de la Ligue Européenne de Coopération Economique (1946). Il est membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques depuis 1944.

7. *Maurice Allais* (1911-2010) est major de Polytechnique en 1933. De 1943 à 1948, il est affecté comme directeur au Bureau de documentation et de statistique minière à Paris. A la Libération, il se tourne vers l'enseignement et la recherche (Ecole des Mines, CNRS). M. Allais est un militant européen actif (il est présent à La Haye). Il fonde le Mouvement pour une Société Libre, qui se veut européen, libéral et apolitique (1959-1962).

8. *Daniel Villey* (1911-1968), soutient une thèse d'économie en 1936. Proche du catholicisme social, il participe durant la guerre à la Résistance et se rapproche du gaullisme. A la Libération, il prend

fortement position en faveur de la construction européenne : membre du comité exécutif du Mouvement Européen français, il fonde un mouvement de jeunesse, « Les Volontaires d'Europe » (1950). Il est vice-président de la Société du Mont-Pèlerin dans les années 1960 avant d'en prendre la présidence par intérim peu avant sa mort, à la fin de 1967.

---

## RÉSUMÉS

Le modèle économique défini dans les traités fondateurs de la construction européenne a souvent été analysé comme portant la trace des idées issues des réseaux néo-libéraux, et en particulier de l'ordolibéralisme allemand. Cette contribution propose de compléter ces analyses en s'intéressant aux réceptions des traités européens par les néo-libéraux français et allemands dans les années 1950-1960. Loin de montrer un enthousiasme commun pour l'Europe communautaire, celles-ci mettent en lumière la critique virulente des ordolibéraux à l'égard de l'Europe communautaire, et les divisions des néo-libéraux français et allemands à ce sujet. Dès lors, on voudrait suggérer la fécondité d'une approche qui se concentre sur la production d'interprétations des textes européens. Prendre pour objet les usages des traités dans leurs contextes, et non plus seulement leur genèse, permettrait de dépasser la recherche d'une « essence » des traités européens, et contribuerait à enrichir les perspectives d'une histoire sociale des idées de la construction européenne.

Das Wirtschaftsmodell der europäischen Integration wurde oft als sehr stark von neoliberalen Netzwerken und Ideen – insbesondere von deutschen Ordoliberalen – geprägt analysiert. Dieser Beitrag hat zum Ziel, die Reaktionen französischer und deutscher Neoliberaler auf die Europäischen Verträge in den Jahren 1950-1960 zu analysieren. Weit davon entfernt, eine gemeinsame Begeisterung für die Europäische Gemeinschaft zu zeigen, hebt ein solcher Ansatz die heftige Kritik von Ordoliberalen an der Europäischen Gemeinschaft sowie die tiefen Spaltungen zwischen französischen und deutschen Neoliberalen hervor. Die Ergebnisse zeigen deutlich, wie gewinnbringend eine Geschichte der Römischen Verträge sein kann, die sich nicht nur auf ihre Entstehung und ihr „Wesen“ konzentriert, sondern die auch die Geschichte ihrer Interpretationen in den Blick nimmt.

## INDEX

**Mots-clés** : Construction européenne, Ordolibéralisme, Histoire sociale des idées

**Index chronologique** : 1950-1960

**Schlüsselwörter** : Europäische Integration, Ordoliberalismus, Sozialgeschichte der Ideen

## AUTEUR

HUGO CANIHAC

hugocanihac@gmail.com, Doctorant en Science politique, Centre Emile Durkheim (Sciences Po Bordeaux) / Doctorant associé au Centre Marc Bloch (Berlin)